



Pourra-t-il être conclu?

Les dirigeants du G-20 ont réitéré leur soutien à une conclusion réussie du PDD lors de leur Sommet qui s'est déroulé à Cannes, les 3 et 4 novembre 2011. « Nous restons attachés au mandat du programme de Doha pour le développement (PDD) », ont-ils proclamé dans leur déclaration finale.

« Toutefois, il est clair que nous ne concluons pas le PDD si nous continuons à conduire les négociations comme par le passé. Nous reconnaissons les progrès accomplis jusqu'ici. Pour contribuer à restaurer la confiance, nous devons mettre en œuvre en 2012 des approches neuves et crédibles pour faire progresser les négociations, notamment en ce qui concerne les préoccupations pour les pays les moins avancés et, s'ils peuvent aboutir, les éléments restants du mandat de Doha », de poursuivre la déclaration.

Le directeur général, M. Pascal Lamy, a milité pour que l'on adopte de nouvelles approches, cohérentes avec le mandat, afin de sortir de l'impasse actuelle. Le DG est sûr que l'on pourra y parvenir si les membres acceptent de se départir du sacro-saint engagement unique. L'approche qu'il propose consiste à conclure des accords individuels en appliquant le paragraphe 47 de la Déclaration de Doha qui permet aux membres de se soustraire effectivement à la notion que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu.

Cette nouvelle résolution subira le baptême du feu dans un peu plus d'un mois, lorsqu'il faudra s'entendre sur un petit ensemble pour les PMA. Les dirigeants ont enjoint à leurs ministres du Commerce respectifs de travailler à de telles approches et d'aborder également d'autres défis et possibilités qui se présenteront pour le système commercial multilatéral lors de la prochaine conférence ministérielle (CM8) et d'en faire rapport au plus tard lors de leur prochain Sommet qui se tiendra au Mexique en 2012.

« Éviter le recours au protectionnisme et renforcer le système commercial multilatéral. »

À Cannes, les dirigeants ont également réitéré leur engagement à éviter de mettre en place un nouveau protectionnisme commercial. « Alors que l'économie mondiale traverse une période critique, il est important de souligner les mérites du système commercial multilatéral pour éviter le protectionnisme et le repli sur soi », peut-on lire dans la déclaration du Sommet de Cannes.

« Nous réaffirmons nos engagements de statu quo jusqu'à la fin de 2013, comme décidé à Toronto, et nous nous engageons à retirer toutes les nouvelles mesures protectionnistes qui auraient pu apparaître, y compris les nouvelles restrictions aux exportations et les mesures d'encouragement des exportations qui seraient contraires aux règles de l'OMC. Nous demandons à l'OMC, à l'OCDE et à la CNUCED de continuer à assurer le suivi de la situation et de rendre compte publiquement tous les semestres. »

Cependant, des sources présentes à Cannes ont déclaré que le Brésil et l'Argentine ont contesté cet engagement permanent, faisant valoir que dans le contexte économique actuel, on a de bonnes raisons de prendre des mesures protectionnistes. Selon ces mêmes sources, le Brésil a déclaré à ses homologues du G-20 qu'il a du mal à composer avec les pratiques commerciales d'autres pays, en l'occurrence ceux qui exercent un effet de distorsion sur les échanges mondiaux en maintenant leur monnaie sous-évaluée (Chine) et ceux qui exportent leurs subventions (les États-Unis) et leurs programmes de relâchement quantitatif.

Prochains événements

- Conférence ministérielle de l'APEC, 11 novembre 2011
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture, 17 novembre 2011, 20-21 juin, 26-27 septembre 2012
- Conseil général de l'OMC, 1^{er}-2 décembre 2011
- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), 15-17 décembre 2011

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter :

www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.cbhema.com.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

